Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 20 (1973)
Heft: 12

Rubrik: Nouvelles des villes et cantons romands

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

1973... qui aura été une année d'attente

Lorsque paraîtront ces lignes, l'année 1973 tirera à sa fin, et il serait peut-être indiqué d'en établir le bilan. Bilan positif, certes, dans la mesure où les offices cantonaux, l'USPC et ses sections, ainsi que les groupements intéressés ont eu l'occasion de présenter par écrit, leurs remarques, suggestions ou critiques au sujet de la «Conception 1971», puis ensuite de les exposer de vive voix aux organes directeurs de l'OFPC. Mais bilan incertain quant à la suite qui a été donnée à ces diverses interventions. Et enfin bilan décevant pour les organes chargés de l'information auxquels on a instamment demandé de ne pas entreprendre d'action importante pour le moment... en attendant les nouvelles directives. Alors que chacun, et les chefs locaux en particulier — qui sont les premiers intéressés — désirent tout naturellement savoir ce qu'on attend d'eux, et ce qu'il adviendra de leurs organismes dans le cadre de la «Conception 1971». Cette période d'attente ayant été particulièrement ressentie par la commission romande d'information, qui — à part ses tâches habituelles, d'ailleurs fort nombreuses — n'a pu mettre sur pied divers projets tendant à faire connaître davantage la protection civile dans divers milieux. Mais il va de soi que ce n'est que partie remise. Ce qui n'empêche que tout doit être mis en œuvre pour que la documentation permettant une information exacte soit mise à disposition des intéressés. Etant entendu que déjà une brochure extrêmement bien conçue est sortie ce printemps, et se rapportant à «La protection contre les retombées radioactives dans l'agriculture». Nous avons déjà signalé la chose, en précisant qu'une journée d'information aura lieu le 8 mai 1974, se rapportant à ce sujet et destinée aux milieux romands intéressés. Mais il ne faut pas s'arrêter en si bon chemin afin de ne pas lasser les bonnes volontés qui ne demandent qu'à agir.

John Chevalier

Canton de Neuchâtel

Toutefois, ces bonnes volontés — malgré l'incertitude que nous déplorons ci-dessus — continuent à s'exprimer, et nous en donnons ci-dessous trois exemples, qui touchent le canton de Neuchâtel.

Réunion des chefs locaux

Et tout d'abord, et tout justement, il s'agit de la réunion bi-annuelle de l'Association cantonale neuchâteloise des chefs locaux, à laquelle nous avons eu grand plaisir à assister en tant que président de la CRI. Cette association, présidée par André Furrer, et dont le secrétaire est Jean-Pierre Fasnacht, compte quelque 50 membres, chefs locaux et adjoints des 23 communes

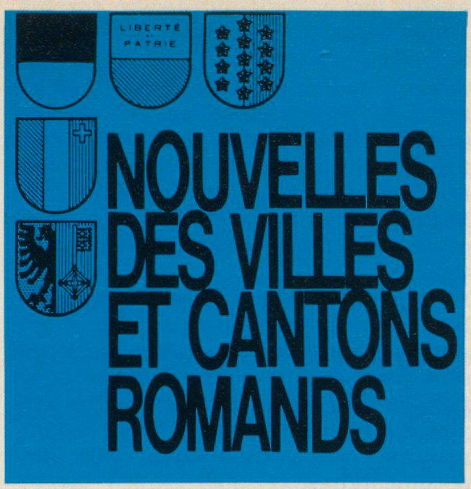

astreintes actuellement. Deux réunions ont lieu chaque année, dont celle d'automne a un caractère technique, puisqu'elle permet de visiter telle ou telle installation touchant de près à la protection civile. C'est ainsi qu'en ce samedi 27 octobre, dès 9 h., tous les participants étaient réunis à la station de pompage de Champ-Bougin, qu'ils visitèrent en détail sous la conduite de chefs de service, qui leur dispensèrent tous les renseignements désirables. Les principales caractéristiques étant les suivantes: l'eau du lac est amenée à la station par une conduite sous-lacustre d'un diamètre de 600 mm. Cette eau est filtrée, puis dégermisée par injection de dioxyde de chlore. Le contrôle de l'eau se fait très méthodiquement, le débit étant actuellement de 12 000 litres par minute, l'extension de la station permet tant de porter ce débit à 36 000 l/m. Notons que l'approvisionnement en eau de la ville de Neuchâtel se fait non seulement par la station de pompage de Champ-Bougin, mais aussi par l'apport des sources des Gorges de l'Areuse.
Ce qui nous a particulièrement frappé dans cette visite — déformation professionnelle, bien sûr — c'est que la salle des commandes de la station, permet de contrôler tout ce qui rapporte à la distribution de l'eau, de l'électricité et du gaz (qui est depuis peu du gaz naturel).

Affaires administratives et désir de collaboration des chefs locaux romands...

Après la visite, qui avait été mise au point par le chef local de Neuchâtel René Germanier, les chefs locaux et adjoints se retrouvèrent dans un coin sympathique, pour «perdre le goût de l'eau», mais aussi pour permettre au président André Furrer de mener rondement une courte partie administrative, au cours de laquelle fut évoqué le problème de l'indemnisation des chefs locaux, entre autres choses. Puis tour à tour les personnalités invitées apportèrent encouragement et remerciements aux responsables de la PC, et tout d'abord M. J.-C. Duvanel, conseiller communal, qui brossa un tableau de ce que représente pour une ville la protection civile, tandis que MM. Fernand Martin président de l'association cantonale neuchâteloise PC et André Laubscher chef de l'Office cantonal PC (et tous deux membres de la CRI) dirent combien est précieuse pour la cause l'étroite collaboration qui se manifeste entre tous les organes intéressés. Enfin, deux autres invités. MM. Jean Ganivet et C. Bersier — représentant respectivement les chefs locaux vaudois et fribourgeois — s'accordèrent à dire combien de telles réunions sont indispensables entre ceux qui sont «en première ligne», et préconisèrent la mise sur pied d'une union romande de tous les intéressés. Vœu également exprimé par le représentant genevois (le président s'étant fait excuser)... qui en tant que président de la CRI rompit une lance en faveur d'une information toujours plus coordonnée. En vérité belle et réconfortante réunion! (J.C.)

Association cantonale neuchâteloise pour la protection civile

Autre aspect de la PC dans le canton de Neuchâtel, apporté par M. André Laubscher, chef de l'office cantonal PC, qui nous décrit ci-dessous ce qui s'est passé lors de l'assemblée générale annuelle de l'Association cantonale neuchâteloise pour la protection civile, qui a eu lieu le 24 octobre 1973, sous la présidence de M. Fernand Martin. Voici donc ce compte-rendu:

«Les membres présents parmi lesquels on a remarqué la présence de M. J.-Cl. Duvanel, conseiller communal de Neuchâtel, ont tout d'abord entendu avec un très vif intérêt le rapport annuel du président qui s'est entre autre exprimé comme suit:
Bien qu'il soit souhaité de toujours pouvoir vivre dans un monde sans danger et dans un monde qui n'aurait pas besoin de protection civile, de nombreux motifs d'inquiétude se présentent journellement à nos yeux. Des véhicules lourds transportent des tonnes de kérosène sur nos routes déjà encombrées, les catastrophes aériennes, les accidents de chemins de fer voire la guerre, etc., sont autant de justificatifs si nécessaire il est pour admettre la nécessité d'une protection civile bien organisée et bien équipée.
Si les tâches qui incombent aux responsables sont grandes, nous sommes conscients de notre devoir d'informer régulièrement notre population sur la nécessité d'avoir une protection civile capable d'opérer utilement en cas de nécessité.
Le fait marquant de la Confédération cette année, fut la diffusion de la ‚Conception 1971' présentée par le Conseil fédéral et acceptée par les Chambres. Cette conception fixe à la protection civile suisse un triple objectif:

1. *Par sa présence aux côtés des autres partenaires de la défense nationale, la protection civile doit accroître la capacité de résistance du pays face aux menaces de quelque agresseur que ce soit, même en dehors de toute situation issue d'un conflit armé.*
2. *En cas de guerre, la protection civile doit permettre à la majeure partie des habitants du pays de survivre et leur assurer le plus tôt possible un retour à des conditions de vie acceptables.*

3. *En temps de paix, la protection civile doit collaborer à toute action de secours entreprise à la suite de catastrophes survenant en Suisse à côté des organisations civiles existantes, voire parallèlement à la troupe.*

Voici donc du côté fédéral des données nettes et claires sur cette conception 1971 dont on a beaucoup parlé.
Le journal Protection civile donne entière satisfaction. Il reste le lien indispensable entre les membres de notre association. Le billet mensuel de l'Office fédéral est très apprécié. Les nouvelles des villes et des cantons romands préparées avec beaucoup de soins et compétence par M. John Chevalier, président de la Commission romande d'information, renseignent judicieusement sur ce qui se fait dans les cantons de langue française.

Effectif: L'effectif des membres de notre association cantonale à fin septembre 1973 est de:

178 membres individuels (+ 30 par rapport à 1972)
30 communes (soit toutes celles astreintes à la PC)
9 établissements (— 2 dont la raison sociale est supprimée).

Nous souhaitons une très cordiale bienvenue à nos 30 nouveaux membres et souhaitons qu'ils trouvent satisfaction dans notre grande famille.
Malheureusement nous avons le grand chagrin de vous signaler le décès de deux de nos membres particulièrement qualifiés et dévoués. Il s'agit de Charles Matile, chef local de Fontainemelon et Raymond Christinet, instructeur du service pionnier de la Ville de Neuchâtel. Nous garderons un lumineux souvenir de ces chers disparus. Leur amitié nous était précieuse et leur travail fécond. Ils ont droit à notre vive reconnaissance. A leurs familles va notre sympathie et nos sincères condoléances.
Nous ne voudrions pas terminer ce rapport sans remercier l'Office cantonal de la protection civile, son chef, ses adjoints et collaborateurs de l'aide précieuse et constante qui nous est accordée. Merci aux instructeurs cantonaux et communaux ainsi que notre gratitude aux chefs locaux de tout leur dévouement.
Notre reconnaissance va au canton, aux communes, aux entreprises et aux particuliers, qui par leur participation financière, nous permettent d'étendre notre activité.
A mes collègues du bureau et du comité, qui m'ont aidé constamment de leurs judicieux conseils, va toute ma reconnaissance.
Je ne voudrais pas oublier la presse, cet organe si précieux, qui joue un rôle prépondérant dans l'information et qui, en toutes circonstances rend les services que nous attendons d'elle.
Enfin je remercie tous les membres de notre association, nos invités, de leur présence, de leur fidélité et de leur travail désintéressé pour la cause sociale que nous défendons.
Notre seul but consiste, malgré nos manquements, à poursuivre l'œuvre commencée, pour que nous puissions, le moment venu, nous retirer avec le sentiment d'avoir servi la collectivité, d'avoir été utile à notre prochain, au pays que nous aimons.»

La défense nationale et ses problèmes

«Après que les autres points figurant à l'ordre du jour de cette séance aient été rapidement liquidés, M. J. Dubi, chef de la section coordination et service juridique de l'Office central de la défense, a présenté un magistral exposé sur ‚La défense nationale et ses problèmes de coordination'.
Il a tout d'abord rappelé que le monde n'est plus constitué par deux seules grandes puissances mais a souligné qu'il comprend actuellement trois voire quatre parties puisque après l'Union Soviétique et les Etats-Unis, La Chine, les pays neutres et ceux du tiers monde sont également entrés en scène. Un développement fort complet des divers problèmes atomiques nous a bien vite dissuadé de toutes idées de paix éternelle en Europe étant donné la disproportion des forces en présence.
Après quelques considérations sur la défense militaire, l'orateur s'est plus particulièrement attardé à la défense civile comprenant:

— la politique étrangère
— la protection de l'état
— la défense psychologique dans le domaine de l'information
— la protection civile
— la défense économique
— la sécurité sociale
— la protection des biens culturels et enfin les autres tâches administratives d'intérêt vital.

D'excellents commentaires furent également présentés sur la direction de la défense soit: son fonctionnement en temps de paix et en temps de guerre. M. Dubi après avoir défini les tâches des organes directeurs de la défense, et celles incombant aux cantons dans le cadre de la défense générale, s'est attardé à dépeindre l'état actuel de préparation dans les divers cantons (qui est bien loin d'être uniforme).»
En résumé ce fut une excellente soirée pour les personnes hélas trop peu nombreuses qui ont pris la peine de consacrer quelques heures à la politique de sécurité de notre pays.
Nous sommes du reste pleinement d'accord avec ce brillant conférencier et excellent juriste qui a terminé son exposé en disant:
«Lorsque l'on parle de cet important problème il faudrait pouvoir toucher davantage de jeunes et non toujours prêcher à des convaincus!»
Et nous dirons pour conclure comme nous l'avons du reste entendu en fin de soirée: «Une fois de plus M. Dubi, vous avez entièrement raison.»

André Laubscher

Travail sur le terrain

Il va de soi que la protection civile, ne se réduit pas, dans le canton de Neuchâtel, à des réunions, si intéressantes soient elles. Il y a, en effet, le travail sur le terrain, dont un écho nous est apporté par le journal «L'Impartial». L'envoyé de celui-ci, fait une analyse des problèmes touchant à l'instruction et des difficultés qui se présentent pour l'aménagement d'un centre cantonal neuchâtelois. Par ailleurs, dans l'article en question — qui marque le souci d'information des organes responsables, et l'intérêt que porte la presse à nos problèmes — le journaliste décrit les caractéristiques d'un cours d'introduction, auquel participaient 60 Chaux-de-Fonniers, placés sous la direction de MM. J.-P. Fasnacht, chef local de La Chaux-de-Fonds, et J. Zosso de l'office canonal PC. Voici donc comment tout cela a été vu par «L'Impartial»:

Au centre d'instruction de Sugiez...

Un nouveau bail de dix ans pour les Neuchâtelois

Qu'est-ce que la protection civile? C'est la défense des habitants d'une commune dont la responsabilité incombe directement aux autorités locales, comme le précise d'ailleurs l'article 10 de la loi fédérale sur la protection civile. Toutefois, la Confédération et les cantons ne laissent pas les communes sans appui en ce qui concerne la prise en charge des frais. Compte tenu des moyens des cantons et des régions de montagne, les subventions fédérales couvrent généralement le 60 pour cent des coûts. Les communes doivent néanmoins supporter les frais découlant de la réalisation et de l'administration de leur protection civile, ainsi que des interventions éventuelles de l'organisme local. Déduction faite des subventions fédérales et cantonales, la commune supporte également les frais découlant de l'organisation de cours, les dépenses pour l'entreposage de son propre matériel et équipement et ceux fournis par la Confédération, ainsi que pour les constructions et installations réalisées par elle-même.
Les centres d'instruction cantonaux de Sugiez pour les Neuchâtelois et Fribourgeois, de Bernex et de Sierre, fonctionnent depuis quelques années. A ces réalisations viennent s'ajouter des centres communaux pour exercices. A ce jour, plus de 20 000 personnes sont instruites en Suisse romande, soit à la suite de cours de cinq jours ou de cours de répétition de deux jours organisés tous les trois ans.
Hier après-midi, vendredi, s'est précisément terminé à Sugiez le second cours d'instruction de cinq jours pour 1973, réservé uniquement aux Chaux-de-Fonniers. Placé sous la direction du chef local, M. Jean-Pierre Fasnacht, assisté de M. Joseph Zosso, du Service cantonal de la protection civile à Neuchâtel, il

avait débuté lundi matin. Pourquoi Sugiez? Il n'y a pas si longtemps, le Val-de-Travers, Noiraigue ou Saint-Sulpice, avait plus ou moins été retenus pour la création d'un centre cantonal neuchâtelois d'instruction. Finalement, le projet n'a pas abouti et le bail a été reconduit pour dix ans avec le centre de Sugiez.

Mademoiselle... Instructeur

Ils étaient soixante Chaux-de-Fonniers, répartis dans les sections «pionnier», «sanitaire» et «sapeur-pompier de guerre» à passer une semaine au Vully. Le beau temps était au rendez-vous. Il n'en fallut pas plus pour que se dégage la belle ambiance d'une autodiscipline traditionnelle. Parmi les instructeurs, une jeune fille, Mlle Josiane Dubois, seule représentante féminine au cours. A la tête d'une classe «sanitaire», elle a, sans complexe, imposé une autorité bien sympathique.
«C'est un cours magnifique, dit-elle. Généralement tout le monde s'intéresse au travail, même s'il est instruit par une femme. Jamais je n'ai connu une difficulté. Si aujourd'hui je participe à ce cours, c'est d'abord en qualité de samaritaine mais aussi j'estime que chacun devrait apprendre à se rendre utile.» Au programme du cours, du travail pratique pour les trois sections, de la théorie et des films. Par ailleurs, mercredi, les participants furent vivement intéressés par l'exposé du docteur René Gerber.

Ainsi la ronde des cours de la protection civile à Sugiez continuera jusqu'en 1983. Au départ, beaucoup font grise mine, mais tous, finalement, terminent le cours en gardant de bons souvenirs.
Trop de personnes s'imaginent que la protection des civils ne saurait les intéresser. Or, la réalité est différente. Il suffit de penser au monde agité, aux catastrophes naturelles qui peuvent nous guetter pour finalement admettre que nous avons besoin d'une certaine protection. Certes, les polices cantonales et communales de Neuchâtel, de La Chaux-de-Fonds et du Locle ont créé, en collaboration avec les sapeurs-pompiers, un plan dit «catastrophe» pour le canton de Neuchâtel. La protection civile dans une certaine mesure peut y collaborer comme elle le fait déjà avec un prêt de matériel, de motopompes en particulier, à différents corps de sapeurs-pompiers. *R. D.*

Inauguration du centre cantonal d'instruction bernois

Lyss—Kappelen le 31 octobre

L'inauguration officielle du centre cantonal bernois d'instruction implanté à Lyss-Kappelen a eu lieu le 31 octobre, et un certain nombre de responsables romands PC avaient été invités à cette manifestation, qui marque une nouvelle étape dans le développement de la protection civile de ce canton. C'est dire que le chef de l'office bernois PC, M. Jean Comment, était heureux de pouvoir présenter avec ses collaborateurs — dont M. Monnin, chef de l'instruction, et qui pilotait la délégation romande — les installations très fonctionnelles de ce centre implanté au bord d'un bois, et dans un cadre remarquable. Nous ne pouvons dans cette chronique présenter les principales caractéristiques de ce centre cantonal, réservé à la formation des cadres, pas plus qu'il nous est possible de reproduire quelques passages des allocutions prononcées par les diverses personnalités présentes. Nous y reviendrons plus à loisir, car des choses fort intéressantes furent dites, que ce soit par MM. les Conseillers d'Etat Robert Bauder et Erwin Schneider, ou par M. Walter Koenig, directeur de l'OFPC. Disons donc que les invités, et parmi eux M. Herbert Alboth, chef de l'information de l'USPC, le président de la CRI et MM. Benjamin Hennard, chef de l'Office cantonal vaudois, Rudin un de ses collaborateurs, furent amicalement accueillis par M. Jean Comment (membre de la CRI), que nous félicitons pour l'aboutissement de ses efforts poursuivis depuis plusieurs années, afin que l'«outil» indispensable que constitue le centre cantonal d'instruction de Lyss-Kappelen soit devenu réalité.

J. Chevalier, président de la CRI

Zivil schutz Mobiliar
überlassen Sie
hostra

Wir sind eine Spezialfirma für Zivilschutz- und Militärunterkünfte. In unseren eigenen Werkstätten konzipieren und konstruieren wir formschöne und praktische 2- und 3stöckige Kajütenbetten, Tische, Stühle, Gestelle, Schränke etc. Wir beraten Sie gerne schon bei der Planung. Profitieren Sie von unsern Erfahrungen in Zivilschutzangelegenheiten. Detaillierte Unterlagen durch:

hostra Hochstrasser AG, 8630 Rüti/ZH, Postfach
055 / 31 17 72

Inserate
im «Zivilschutz»
finden
Beachtung
PROTECTION CIVILE PROTEZIONE CIVILE ZIVILSCHUTZ

Zivilschutz
Protection civile
Protezione civile
Protecziun civila
emag norm
emag norm

Gestelle
Schränke
Tische
Stühle
Tanks
Garderoben
Pulte
Betten
Prospekt Z 09 verlangen

8213 Neunkirch Telefon 053-6 14 81